

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lre}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondances gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 55 minut. soir, Omnibus.
4 — 30 — — Express.
3 — 47 — matin, Poste.
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — matin, Omnibus.
6 — 23 — soir, Omnibus.
10 — 11 — — Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 4 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 13 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

LA POLITIQUE FRANÇAISE EN ITALIE.

La politique de l'Empereur en Italie est attaquée avec la même énergie des deux côtés les plus opposés de l'opinion. Voyons d'abord comment se forment ces attaques; nous y répondrons avec d'autant moins d'embarras, que nous les aurons fait connaître avec plus de franchise.

D'une part, on dit au gouvernement de l'Empereur : « Vous avez noblement sacrifié votre programme, afin de ne pas exposer la paix de l'Europe. En vous arrêtant à Villafranca, vous avez voulu prévenir la révolution, sauver le Pape et réconcilier les princes et les peuples. Tout cela a été écrit et n'a pas été tenu. Votre signature, apposée sur le traité de Zurich, a été protestée par l'ambition et la mauvaise foi du Piémont, qui a méprisé la sienne. Les princes dont les droits étaient réservés sont en exil. La Papauté, que vous déclariez vouloir consolider dans son pouvoir temporel, a perdu la plus grande partie de ses Etats.

La révolution déborde dans la Péninsule, elle a envahi la Sicile et Naples, elle s'attaquera peut-être d'ici quelques mois à la Vénétie; elle détruit partout votre œuvre, et sa hardiesse même constate votre impuissance.

Les désaveux que vous infligez au Piémont ne l'arrêtent pas plus que vos conseils, et, en le désavouant, vous ne vous dégagez pas, car vous semblez approuver ce que vous tolérez. Vous êtes ainsi devant l'opinion le complice d'une politique que vous êtes obligé de blâmer. Personne ne pouvant croire à la faiblesse d'un grand pays comme la France et d'un souverain qui s'appelle Napoléon, c'est votre duplicité que l'on suppose.

L'Europe, qui était habituée à compter avec vous, commence à se concerter en dehors de vous; l'Eglise elle-même suspecte votre protection, et les sacrifices que vous faites dans l'inté-

» rêt du Souverain Pontife ne réussissent pas à vaincre les défiances des catholiques. Sortez au plus vite de cette situation fautive et humiliante. Ne vous laissez pas traîner à la remorque de la Sardaigne, ne soyez pas révolutionnaire malgré vous.

» Rétablissez d'une main ferme le traité de Villafranca; intervenez, afin de ne pas être entraîné; rendez au Pape ses provinces, aux princes leurs trônes, à l'Italie les conditions de son existence politique, et vous retrouverez bientôt la confiance de l'Europe que vous avez perdue et la reconnaissance de la Papauté que vous vous êtes aliennée!

De l'autre côté, on tient un langage bien différent. — On dit au gouvernement de l'Empereur : « Vous avez pris en main la cause de l'Italie; c'est votre initiative, c'est votre appui, qui ont rendu à tout un peuple l'élan irrésistible de sa nationalité. Vous avez engagé l'argent, l'honneur et le sang de la France dans ce grand intérêt. En signant la paix de Villafranca, vous avez réservé les droits des princes, mais vous ne les avez pas imposés.

» En rendant les Italiens à eux-mêmes, vous les avez faits les arbitres de leurs destinées et les maîtres de leur sort. Le programme que vous n'avez pas cru devoir compléter, ils l'ont repris et ils le réalisent. Ils sont aujourd'hui les soldats de la cause dont vous avez été le promoteur et le soutien. En vain voudriez-vous arrêter l'idée italienne, les idées sont comme les boulets, une fois lancées, on ne les retient pas. Sans doute, il y a eu des dérogations aux lois internationales; sans doute, ce qui se passe est anormal et irrégulier, mais, au-dessus des lois écrites, s'élève quelquefois, dans les crises sociales, un droit supérieur.

» C'est ce droit que défendent les Italiens dans les Etats-Romains comme dans le royaume des Deux-Siciles. Leur conduite, qui doit être blâmée par la diplomatie, sera absoute et peut-être glorifiée par l'histoire. Qu'est-ce, en effet, que

» l'intérêt particulier d'une dynastie impopulaire comme celle des Bourbons de Naples, répudiée par son peuple, réduite à une résistance tardive dans un coin du royaume, et condamnée par le sentiment même de l'Europe réunie au Congrès de Paris? Qu'est-ce que la souveraineté politique du Pape, incompatible avec l'indépendance de la nation, et qui ne peut être soutenue que par l'occupation étrangère? Qu'est-ce que tout cela, comparativement à ce grand résultat de la constitution de la nationalité italienne, formée sous la protection de la France, et comme une avant-garde de sa puissance en Europe?

» Cette cause, c'est la vôtre. Soyez franchement où votre principe vous attache, où vos intérêts vous retiennent et où les sympathies vous accueillent; ne découragez point, par vos réserves dans les Deux-Siciles, des efforts généreux qui, en définitive, ne sauraient ni blesser vos convictions, ni contrarier vos desseins. Ne prolongez pas à Rome une occupation qui irrite le sentiment national des populations, sans vous éviter l'ingratitude du gouvernement pontifical. Laissez se développer l'Italie dans une indépendance que vous avez encouragée, et dans une unité dont vous profiterez. Enfin que, selon votre parole, ceux qui sont aujourd'hui les soldats de leur affranchissement soient demain les citoyens d'un grand pays!

Voilà, dans toute leur vivacité, sans les affaiblir, les reproches et les conseils adressés à la politique française par les opinions extrêmes.

Si nous démontrions que cette politique ne pouvait, sans compromettre ses principes les plus incontestables et ses intérêts les plus essentiels, tenir l'une ou l'autre des deux conduites qu'on lui reproche de ne point avoir adoptées, nous aurions fait la meilleure justice possible des accusations que nous venons de reproduire.

Que demandent d'abord à l'Empereur ceux qui voudraient le pousser à prendre parti contre l'Italie? Ils lui demandent de ce placer en dehors de tous les

FEUILLETON

LOUISE MICHAUD.

(Suite.)

VI.

Après la scène violente que nous venons de rapporter, Henri était rentré dans son appartement, et pendant deux jours sa porte resta fermée. Son domestique lui servit ses repas auxquels il ne toucha guère. Une espèce de fièvre morale paralysait ses forces; son énergie s'était épuisée dans une lutte qui lui présageait des résistances plus vives qu'il ne l'avait imaginé. Mécontent de tous et de lui-même, son esprit enfantait sans cesse mille projets absurdes, courait d'une idée à une autre sans rien trouver qui pût résoudre d'une manière satisfaisante les difficultés que lui créait son amour. La seule chose qu'il ne mit pas en question fut cet amour même, qui semblait puiser de nouvelles forces dans les attaques dont il était l'objet.

Cependant il fallait prendre un parti, il fallait agir. Mais que faire? Retourner chez M^{me} Monneret sans en prévenir l'abbé, c'était manquer à sa parole, et d'ailleurs que dire à Louise?

L'abbé n'aurait-il point parlé? ne devait-elle pas savoir déjà que, congédié par M. Morisset le lendemain du jour où elle-même lui avait défendu de revenir à Rueil, il avait dû avoir avec son père une explication

qui en effet avait eu lieu, et dont on connaît le résultat. Apporter à ces dames et à l'abbé le refus courroucé du marquis, n'était-ce pas se fermer à jamais la porte du paradis? Y retourner sans rien dire ne lui était pas permis. Or, il y avait une chose tout-à-fait impossible pour Henri, c'était de ne pas revoir Louise. Ces deux jours passés sans entendre le son de sa voix, sans puiser dans la contemplation de ce doux visage, de ces grands yeux si purs des délices toujours nouvelles, lui semblaient impossibles à recommencer.

Aussi ne put-il y résister plus longtemps. Un beau matin il s'habilla et partit.

Le calme était rentré depuis ces deux jours dans la demeure de M^{me} Monneret. Louise en avait été quitte pour une légère crise nerveuse et mille questions tendres de sa tante à qui elle cachait ses véritables sentiments et la scène de la nuit au jardin. Le lendemain, l'abbé vint, et prenant à part sa vieille amie, il lui repéta à peu près textuellement la conversation qu'il avait eu la veille avec Henri.

— Vous voyez, chère madame, ajouta-t-il en terminant son récit, qu'il faut veiller plus que jamais. Bien que ce jeune homme m'ait engagé sa parole de ne plus revenir à moins cependant, chose qui me paraît au moins extraordinaire, que son père ne l'ait autorisé à vous parler mariage, ce dont d'ailleurs je m'informerai, je crains fort qu'il ne transige avec sa conscience au profit de son cœur, et dans ce cas il faudrait que je fusse immédiatement averti; quant à Louise, qu'elle ne sache

rien, et répondez tout simplement aux questions qu'elle pourrait vous adresser sur notre conversation que j'ai rencontré M. Henri dans la campagne et qu'il m'a dit ne pouvoir revenir avant longtemps.

Louise ignorait donc ce qui s'était passé entre l'abbé et le jeune de Brian. Persuadée que la défense qu'elle avait faite à Henri de se représenter jamais à ses yeux était la seule cause de son absence, et que, ainsi que le lui avait dit sa marraine conformément aux désirs de l'abbé, cette absence serait éternelle, la pauvre enfant commençait à souffrir les angoisses terribles que connaissent ceux qui ont aimé.

D'ailleurs, depuis cette soirée enchanteresse où Henri lui avait si passionnément avoué un amour qui la ravissait, Louise, tout entière à ces voix nouvelles qui bruisaient dans son âme, avait senti s'éveiller en elle un monde d'idées qui toutes se resumaient dans ce mot paré d'ormais pour elle des plus suaves harmonies: aimer! elle sentait qu'elle aimait Henri de toute la puissance de son jeune cœur; elle l'aimait surtout pour lui avoir révélé les jouissances ineffables de ce chaste et doux sentiment. Pure comme les nuages du ciel, elle ne supposait pas que cet engagement du cœur dût jamais se rompre, encore moins pouvait-elle imaginer que le cœur pût se donner deux fois. Evidemment, puisque Henri l'aimait, elle devait être non-seulement la première, mais la seule qu'il eût jamais aimée, et il devait l'aimer toujours. Aussi, en réfléchissant bien, ne croyait-elle pas à ce que lui avait dit sa tante sur le départ définitif de Henri. Elle avait

principes qu'il représente et de toutes les règles qu'il a posées. Ils lui demandent de renoncer à l'autorité morale qu'il exerce pour le bien et la paix de l'Europe. Ils lui demandent de se dénaturer et de se démentir. Est-ce possible? L'Empereur peut-il oublier qu'il est l'élu du suffrage universel et le représentant sur le trône des idées de la société nouvelle et de tous les progrès de la civilisation? Peut-il trahir les origines de son nom et la mission qu'il tient de la confiance du peuple français? Ses ennemis le désirent sans doute, mais ils l'estiment trop pour l'espérer.

A quoi, d'ailleurs, servirait une pareille défection? à affaiblir le prestige de l'Empereur sans profit pour personne. Il y a une chose que tout le monde comprend aujourd'hui, même ceux qui la regrettent, c'est que l'influence considérable du souverain de la France est un des éléments de l'équilibre, de la sécurité de l'Europe, et, de plus, une des ressources les plus précieuses qu'elle puisse invoquer dans la situation tourmentée de la plupart des Etats.

Seules, les haines imprévoyantes ou les rivalités mesquines voudraient ruiner cette influence, destinée peut-être un jour à remplir un arbitrage utile au milieu des transformations qui s'accomplissent. L'Empereur rendra d'autant plus de services au principe d'autorité, qu'il aura été plus équitable et plus sympathique pour les peuples.

Mais allons plus loin, et demandons-nous dans quelles conditions la France serait placée par la conduite qu'on l'engage à tenir. Le traité de Villafranca répondait à une haute pensée; il est profondément regrettable qu'il soit resté à l'état de lettre-morte; mais les souverains qui l'ont signé n'ont jamais eu la prétention d'imposer par la force les droits qui s'y trouvaient réservés. Cette prétention eût été inconciliable avec la situation que le traité devait consacrer. — L'Autriche perdait à Solferino sa suprématie en Italie; en dehors de sa souveraineté sur la Vénétie, elle ne réservait rien.

La France devait-elle hériter du rôle qu'elle venait d'arracher à la maison de Hapsbourg? Devait-elle imposer à l'Italie sa domination, après avoir détruit celle de l'Autriche? Ses promesses d'affranchissement devaient-elles aboutir à ce mensonge? En effet, nous ne pouvions pas rétablir les anciens gouvernements pour les abandonner le lendemain de leur restauration à la réaction inévitable de l'esprit national. Après les avoir rétablis, il fallait les protéger en occupant militairement les capitales et les places fortes. Nous, les libérateurs de ce peuple, nous en devenions les garnisaires!

Rome, Bologne, Pérouse, Ancône, Florence, Parme, Modène, Palerme, Naples, étaient condamnées à ne vivre que sous notre tutelle; elles n'auraient changé que de servitude.

Qu'aurait dit l'Italie, qu'aurait dit l'Angleterre, qu'aurait dit l'Europe tout entière? Elles auraient vu dans la Péninsule ainsi protégée une Italie française.

Et au profit de qui l'Empereur aurait-il tourné ses armes contre son ancien allié, le roi de Sardaigne, et se serait-il mis en désaccord flagrant avec l'Angleterre? Au profit de gouvernements qui, ne nous accordant ni leurs sympathies, ni leur con-

fiance, n'ont aucun droit à réclamer de pareils sacrifices.

L'Empereur ne peut et ne veut faire de sacrifices que pour les causes justes, pour les gouvernements qui ne sont pas antipathiques à leur propre pays et qui ne se posent pas en ennemis de la France.

Ainsi donc, à tous les points de vue, pour la conservation de la légitime influence de l'Empereur en Europe, pour le maintien de nos bons rapports avec les puissances, pour la vérité de notre politique, pour l'honneur même de la France, cette conduite n'était pas possible.

L'autre attitude était-elle moins impossible et moins périlleuse? L'Italie traverse une grande crise de sa destinée; elle est en révolution. Une situation révolutionnaire a momentanément remplacé pour ce pays les conditions régulières de l'existence internationale. De là ces perturbations profondes, ces atteintes portées au droit public, ces invasions violentes, ces annexions précipitées.

Est-ce que la France pouvait prêter la main à ces mouvements désordonnés? Elle s'est fait un titre d'honneur de sa modération dans le succès; elle qui, dans son esprit de conciliation et de justice, n'a jamais aspiré qu'à prévenir les événements ou à les arrêter dans leurs circonstances extrêmes, pouvait-elle se placer en dehors des règles qu'elle a toujours maintenues? Aujourd'hui nous excitons des défiances, peut-être, mais, si nous avions encouragé le Piémont, au lieu de le blâmer, que serait-il donc arrivé? Nous rompons nécessairement avec la Russie, qui vient de retirer son ambassadeur de Turin; avec la Prusse, qui proteste; avec l'Autriche, qui se sent atteinte et menacée: nous allions, par une pente inévitable, à la guerre universelle.

La fortune de la France, son travail, son industrie, tout cela était livré aux hasards d'une lutte gigantesque. L'Empereur changeait de rôle et de caractère. Modérateur de la Révolution, il en devenait l'effroi; arbitre puissant dans les questions d'équilibre, il perdait les titres même de sa compétence; élu par huit millions de suffrages, représentant de la volonté nationale, il n'était plus que l'instrument d'un parti.

Ni l'une ni l'autre de ces deux attitudes ne se conciliait donc avec l'intérêt de notre pays, avec la mission de l'Empereur, avec le caractère de nos institutions, avec le mouvement des idées nouvelles qui s'imposent partout.

La France ne pouvait pas plus remplir en Italie le rôle de l'Autriche qu'y servir la révolution. Elle ne devait pas plus y favoriser les annexions révolutionnaires que les réactions absolutistes. — Quand l'Empereur invitait les Italiens à se faire soldats d'une grande cause pour devenir citoyens d'un grand pays, il ne parlait pas du Piémont, mais de l'Italie.

Ses sentiments, comme sa mission, n'ont pas changé; il veut toujours assurer l'indépendance de la Péninsule, sans y encourager l'anarchie. Souverain reconnu par l'Europe entière, il ne lui est pas permis d'approuver la violation du droit international. Souverain élu par le suffrage universel, il ne doit pas se faire l'appui des rois dont les peuples se retirent...

En résumé, l'intervention de la France contre le Piémont serait un contre-sens; l'intervention de l'Autriche en Italie serait un retour offensif vers la situation qu'elle a définitivement perdue; la complicité avec la Sardaigne serait un défi à l'Europe et un pacte avec la révolution.

Qu'y a-t-il donc de praticable, et quelle ligne faut-il suivre? On a élevé beaucoup d'objections contre la réunion d'un congrès. Un congrès ne serait impossible que si l'accord ne pouvait s'établir entre les puissances appelées à le composer: en est-il ainsi?

Depuis un an, il s'est fait en Europe un mouvement bien profond et qu'on ne remarque pas assez. Lorsque l'Empereur, au commencement de 1859, a plaidé la cause de l'Italie, il avait à peine, pour elle, l'opinion de son pays.

Aujourd'hui tout est bien changé; l'Angleterre, qui réclamait l'inviolabilité des traités de 1815, demande maintenant l'unité italienne; la Prusse, dans un document tout récent, émané de l'homme d'Etat distingué qui dirige ses affaires extérieures, reconnaît dans la nationalité italienne un heureux présage pour la nationalité allemande; la Russie, sous l'influence d'un souverain libéral, se montre également disposée à tenir compte d'un élément nouveau dans la vie des nations; l'Autriche elle-même a un immense intérêt à sortir des incertitudes qui pèsent si lourdement sur elle, et les réformes qu'elle vient de donner sont une preuve qu'elle est résolue à entrer dans une voie libérale.

Quant à la France, fidèle aux intérêts qu'elle a défendus, n'étant engagée avec personne, elle bénéficiera dans un congrès de la réserve qu'on lui reproche et de la modération qu'elle a su garder. — Mieux que tout autre peut-être, elle sera en mesure d'indiquer les points de transaction entre toutes les divergences. Après avoir affranchi l'Italie, soutenu le Pape, blâmé l'invasion des Etats-Romains et des Deux-Siciles, fait respecter le principe de la non-intervention, en le respectant elle-même, elle ne saurait être suspecte ni à l'Italie, ni à la Papauté, ni à l'Europe.

Nous avons trop de confiance dans la sagesse des souverains qui se feraient représenter au congrès, pour ne pas être convaincus qu'ils comprendraient combien l'esprit de transaction est la condition même du rétablissement de l'ordre dans la Péninsule.

L'Italie organisée et puissante est désormais un intérêt européen, et l'Europe, en le consacrant par un acte de sa haute juridiction, se montrerait aussi prévoyante que juste. — L. Boniface.

(Constitutionnel.)

Une dépêche télégraphique de Naples nous apprend que le nombre des votes émis en faveur de l'annexion dans cette ville, est de 150,000. Ce chiffre est, dit-on, très-supérieur à celui des électeurs, mais cela tient à ce que beaucoup d'individus qui n'avaient pas été inscrits ont dû être admis à voter en justifiant de leur droit et de leur nationalité.

Le vice-amiral Le Barbier de Tinan, commandant de l'escadre française d'évolutions, et le contre-ami-

beau se dire qu'elle-même lui avait ordonné de ne plus la revoir, son obéissance lui eût semblé plus qu'une injure, elle lui eût paru un ridicule dont la pensée seule la faisait rougir sans qu'elle sût pourquoi. Cependant deux jours, deux siècles s'étaient écoulés et Henri n'était pas revenu. Aussi se fût-elle désespérée, si son amour ne lui eût inspiré une confiance qui ne pouvait être trompée.

On sait pourquoi Henri n'avait pas reparu; on sait également que, voulant à tout prix en finir avec les souffrances intolérables, il était sorti et avait pris la route de Rueil. La voiture qui le conduisait le déposa près de l'auberge du *Cœur-Volant*; Henri descendit après avoir donné au cocher l'ordre de l'attendre et de se nourrir à ses frais lui et son cheval, et se dirigea vers le presbytère.

Il y a dans la vie des heures cruelles où l'âme troublée perd la juste perception des choses, où le bon sens s'égaré et où la machine humaine marche seule, poussée en quelque sorte par des entraînements secrets: on veut résister, on se raisonne, on calcule les résultats de telle ou telle démarche, on en comprend la puérilité, l'inutilité, et l'on va, malgré le bon sens, malgré la volonté; on se blâme, on s'efforce de résister, mais une force invincible vous pousse, et l'on va! C'est une fascination intérieure, un vertige moral bien autrement puissant et terrible que le mirage du précipice. On s'effraie, on s'irrite contre soi-même, et cependant on va toujours!

Certes, si quelque chose devait se trouver en dehors de toute raison, en dehors même de tout résultat pos-

sible, c'était sans contredit la visite de Henri à l'abbé Morisset. Après la colère de son père et la déclaration de l'abbé, que pouvait-il espérer? Pourquoi renouer cette chaîne brisée? Sans doute il ne se faisait aucune illusion sur le résultat de cette aventure; son père ne céderait jamais, et il était plus que douteux que Louise, conseillée par Morisset, consentit à contracter une union dont le premier résultat serait de brouiller Henri avec sa famille? Qu'allait-il donc faire à Rueil? où courait-il si aveuglement? Hélas! il courait où vont toutes les passions, haines, amours, jalousies, à des félicités surhumaines comme aux plus effrayantes douleurs.

Il arriva bientôt à la demeure du curé de Rueil. La porte en était ouverte et dans l'intérieur la vieille servante coupait des tranches de pain bis légèrement beurrées que deux petits enfants demi-nus attendaient en ouvrant de grands yeux.

Henri entra et demanda l'abbé.

— M. le curé est là, dit Françoise en montrant une porte au fond, vous pouvez entrer, Monsieur, M. le curé y est toujours.

Le jeune homme traversa cette grande salle sous le feu des regards des enfants ébahis et frappa légèrement à la porte.

— Entrez! répondit l'abbé.

A la vue de Brian, la physionomie pleine de bienveillance de l'abbé changea tout-à-coup et devint sévère et froide; il répondit au salut de Henri par une inclination polie et lui offrit un siège.

— Puis-je savoir, monsieur, dit l'abbé, ce qui me vaut l'honneur de votre visite?

— Vous devinez sans doute, monsieur l'abbé, dit Henri visiblement troublé par cet accueil glacial, les causes de ma présence chez vous.

— Je ne les devine pas le moins du monde, fit M. Morisset, et j'attends que vous veuillez bien m'en instruire.

— Je vais donc vous les expliquer, reprit Henri, blessé du ton presque impertinent que prenait à son égard un homme qu'il croyait bon, et dont il eût payé cher la sympathie.

— Lors de notre dernière entrevue, il y a trois jours de cela, à la suite d'une conversation que vous n'avez sans doute pas oubliée, j'ai pris l'engagement de ne me présenter de nouveau chez M^{me} Monneret qu'après avoir obtenu le consentement de ma famille à un mariage qui est maintenant le but unique de ma vie.

Le jeune homme fit une pause, espérant une interruption qui ne vint pas.

— Ce consentement, Monsieur, continua-t-il, je l'ai demandé avec instance, et cependant je ne puis vous cacher que je ne l'ai pas encore obtenu.

— Alors, Monsieur, dit l'abbé, je ne vois pas bien...

— Ce que je viens faire chez vous, n'est-ce, pas, Monsieur? dit Henri avec amertume.

L'abbé fit un signe approbatif.

— Ce que je viens faire chez vous, le voici.

(La suite au prochain numéro.)

ral Mandy, commandant de l'escadre britannique, ont quitté Naples par ordre de leurs gouvernements respectifs pour aller mouiller dans le port de Gaète.

On sait qu'aucune des puissances européennes ne reconnaît le blocus de ce port. — Havas.

L'occupation de Capoue n'est pas confirmée et le roi Victor-Emmanuel est entré à Venafro. C'est là probablement que Sa Majesté attendra le moment d'entrer à Naples.

Les nouvelles, d'ailleurs, n'ont rien de très-intéressant en ce qui touche à l'Italie méridionale. Si l'on en croit quelques correspondances, les garibaldiens considèrent leur rôle comme terminé, et l'on parle déjà de la retraite de leur chef dans son île de Caprera.

Garibaldi aurait signé le 15 un décret par lequel il remet la dictature entre les mains de Victor-Emmanuel, et déclare le royaume des Deux-Siciles annexé au royaume d'Italie. (Le Pays.)

FAITS DIVERS.

INCENDIE DANS LES BUREAUX DU CRÉDIT MOBILIER.

Un incendie a éclaté mardi à 10 heures du soir dans les bureaux du Crédit mobilier, place Vendôme. C'est au quatrième étage que le feu s'est déclaré, dans la partie des bureaux réservée aux dessinateurs. La ronde de nuit faite par les pompiers entretenus par l'administration a signalé le foyer de l'incendie et donné l'éveil.

Aussitôt les secours ont été organisés pour arrêter les progrès du feu. Malheureusement le poste des sapeurs-pompiers établi dans la rue de la Paix a été transféré à Passy, et il a fallu avoir recours au poste du ministère des finances, ce qui a occasionné un peu de retard. Enfin le feu a été attaqué avec vigueur et circonscrit dans son foyer.

A minuit on en était entièrement maître, pour nous servir de l'expression consacrée. Le dommage se borne à la perte de plans et dessins et de quelques dossiers sans importance; aucune des valeurs du Crédit mobilier n'a été endommagée.

A la première nouvelle de l'incendie, M. le préfet de police est accouru sur le lieu du sinistre. Le chef des sapeurs-pompiers, M. de La Condamine, était déjà arrivé. M. le général Soumain, commandant la place de Paris, M. le maréchal Magnan lui-même et S. Exc. le ministre de la justice, sont venus pour s'assurer de la situation. M. le préfet de police est resté jusqu'à ce que l'incendie ait été complètement éteint.

Le lendemain matin de nombreux ouvriers étaient occupés à faire disparaître les traces de cet incendie dont on ignore la cause.

— L'Empereur vient d'affecter, d'une manière définitive, au prince Napoléon, le Palais-Royal pour sa résidence d'hiver, et le château de Meudon pour sa résidence d'été.

— Le ministre de la marine vient, dit-on, de donner l'ordre de tenir à la disposition du gouvernement un certain nombre de navires de guerre pour des transports de troupes.

— Un bruit répandu, mais que l'on dément formellement dans les régions officielles, c'est que le Corps-Législatif serait convoqué pour la fin de novembre.

— La marche des trains sur le chemin de fer de Paris à Orléans, pour le service d'hiver, sera mise en vigueur à dater du 5 novembre prochain.

— La clôture du tir national de Vincennes a eu lieu dimanche, au milieu d'une affluence considérable de tireurs et de curieux. Le concours pour le fusil donné par l'Empereur et une poule d'honneur avec des armes de guerre à grande distance ont été les épisodes les plus importants de cette dernière journée.

Le comité présidé, comme on le sait, par M. le général Guiot, commandant l'artillerie de la 1^{re} division militaire, se réunit aujourd'hui pour examiner les résultats du concours, et c'est jeudi ou vendredi seulement qu'on connaîtra les vainqueurs.

Les résultats publiés déjà par les journaux n'ont donc rien d'officiel. Ce ne sont que des appréciations très-approximatives, car il n'y a eu encore aucun relevé établi sur les cartons de la cible, et il se pourrait très-bien que les tireurs désignés comme étant les vainqueurs ne fussent point ceux que proclamera le comité.

Quoi qu'il en soit, le tir national de Vincennes a obtenu un véritable succès. Dans sa première session, plus de 180,000 coups de fusil ont été tirés.

— Le *Journal de Constantinople* nous apporte le récit d'un terrible sinistre :

Une catastrophe terrible vient d'éprouver de nouveau notre ville et de frapper tout spécialement le commerce.

Vers une heure de nuit, après une journée de bourrasques, le vent soufflant du sud en tempête, le feu s'est déclaré sur le vieux pont qui relie Azap-Capone à Oun-Capan et qui marque la séparation d'une station de navires du commerce avec le port militaire intérieur désigné sous le nom de Tersané, où se trouve l'arsenal. En ce moment, le vent qui soufflait déjà avec une violence inouïe, mêlée de rafales fréquentes, se déchaînant plus violemment encore, l'horizon se chargea de gros nuages orageux qui bientôt couvrirent toute la ville.

Pendant ce temps, l'incendie se propageait sur le vieux pont avec une intensité extrême (on sait que ce pont flottant, construit sous le règne du sultan Mahmoud II, repose sur des bateaux en forts madriers de sapin) et présentait une longue traînée de flammes que le vent abattait vers Galata. Bientôt l'ouragan devint plus terrible encore; de larges gouttes de pluie commencèrent à tomber; de gros nuages couvraient le ciel, et le vent, loin de s'apaiser, redoublait de fureur. Tout secours devenait d'une impuissance évidente et une heure plus tard, la moitié du pont en flammes, du côté de Galata, se détachait, s'en allant à la dérive dans la direction des nombreux navires amarrés à Calafat-Yéni.

C'est alors que le sinistre prit un caractère d'immense désolation. Le vent qui s'était jusqu'alors opposé au démarrage des chalands dont le port se compose tourna vers le sud-ouest, et l'on vit s'étendre, parallèlement à la rive de Galata, une longue ligne de flammes s'avancant vers les bâtiments au mouillage. Bientôt les mats et les vergues de plusieurs de ces bâtiments furent en feu et l'on eut à redouter que cet amas de navires à l'ancre côte-à-côte ne devinssent la proie du sinistre.

Heureusement on parvint, après des efforts inouïs, à faire un vide en démarrant plusieurs des navires en feu que l'on isola, et qui, poussés au large et abandonnés, suivirent le courant dans la direction du vent, que la pluie avait un peu calmé, mais qui soufflait encore avec force. Quelques-uns de ces bâtiments abandonnés virent se jeter sur d'autres navires ancrés plus loin, d'autres accostèrent près de quelques navires attachés au pont. De toutes parts le feu se propagea. Les bateaux qui servaient de point d'appui au pont détruit faisaient l'office de brûlots qui voguaient vers les malheureux navires de commerce et y mettaient le feu.

Au premier signal de l'incendie, des secours de toutes sortes n'ont pas tardé à arriver. Le ministre de la marine, le ministre de la guerre et plusieurs autres hauts fonctionnaires civils et militaires, accompagnés de soldats et de marins, munis de pompes, de crampons et de haches, sont accourus sur le lieu du sinistre. Grâce à leurs efforts, on empêcha l'incendie d'envahir les maisons situées au bord de la mer et d'atteindre Galata où il aurait certainement fait de grands ravages.

De nombreuses embarcations de la marine impériale, ainsi que les remorqueurs et quelques bateaux de la compagnie du Chirket Hairie, étaient activement occupés à remorquer les carcasses brûlantes des bâtiments, afin de les isoler, et les autorités navales dirigeaient ces opérations avec autant de courage que d'habileté. Le pont de Cara-Leni a été ouvert pour donner passage à ces débris fumants, et des pompiers qui y avaient stationné l'arrosaient abondamment pour l'empêcher de prendre feu.

Plusieurs versions circulent sur l'origine du désastre qui a détruit le vieux pont, qui, comme on sait, avait été dernièrement réparé et qui était libre de tout péage. Les uns disent que le feu a commencé dans une cabine située sous une des arches qui servaient au passage des bateaux et des mahonnés, et d'autres prétendent qu'il a éclaté à bord d'un navire amarré à côté du pont. Il y en a qui l'attribuent à la malveillance, tandis que quelques-uns n'y voient que le résultat d'un accident.

Quoi qu'il en soit, il est certain que l'Arsenal a été un instant menacé, et ce n'est qu'un brusque changement de vent qui a porté les flammes dans une direction opposée.

On évalue le nombre des bâtiments qui sont devenus la proie des flammes à 25 environ; un petit vapeur a été également détruit. Ces navires étaient entrés dans l'intérieur de la Corne-d'Or pour y hiverner ou pour faire des réparations; la plupart étaient vides. Cependant, beaucoup avaient leurs équipages à bord, de sorte qu'on a à déplorer la perte de plusieurs personnes. Quelques marins ont été aussi grièvement blessés. Les bateaux à vapeur de feu Ilhami pacha, qui se trouvaient aussi entre les deux ponts, ont heureusement échappé aux ravages de l'incendie.

Nous reviendrons sur ce terrible désastre, et aussitôt que d'autres détails nous seront parvenus nous les communiquerons à nos lecteurs.

Pour faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Vienne, jeudi 25 octobre. — Ce matin, à neuf heures et demie, l'empereur d'Autriche a fait une visite à l'empereur de Russie au Belvédère. Les trois souverains et leurs ministres eurent ensemble une conférence d'une heure.

L'empereur d'Autriche se rendra probablement demain au soir avec l'empereur de Russie et le prince régent de Prusse aux chasses de Skiernowitz. Dans ce cas, il serait de retour à Vienne dimanche. Les essais de tir qui devaient avoir lieu aujourd'hui au camp ont été contremandés.

Vienne, 25 octobre. — Quelques désordres insignifiants ont eu lieu à Pesth à l'occasion de l'illumination. Ils ont été principalement le fait du bas peuple et des gamins de la rue. Les hommes bien élevés de tous les partis désapprouvent hautement ces désordres.

Londres, 26 octobre. — L'office Reuter communique aux journaux la dépêche suivante de Constantinople, en date du 20 octobre :

« Le prince Couza est reparti. On s'attend à un emprunt forcé. Dali pacha est nommé ministre des affaires étrangères. On croit à la chute de Rizâ pacha. »

Varsovie, 26 octobre. — A cause de la maladie de l'impératrice douairière de Russie, les programmes de voyages ont été changés. La chasse n'aura pas lieu.

L'empereur d'Autriche part ce matin; l'empereur de Russie et le prince régent de Prusse partiront cette après-midi.

Naples, 24 octobre au soir. — La prise de Capoue, annoncée hier, n'est pas vraie. Victor-Emmanuel est à Steoni, à 20 milles de Capoue, avec 25,000 hommes. On croit à une bataille prochaine entre les Napolitains et les Piémontais.

Madrid, 26 octobre. — Le gouvernement espagnol, ayant protesté contre l'entrée des troupes piémontaises dans les Etats de l'Eglise, ainsi que contre l'entrée des mêmes troupes dans le royaume de Naples, vient de donner ordre à son représentant auprès de la cour de Sardaigne de quitter Turin.

Un chargé d'affaires doit rester à Turin pour gérer les affaires d'Espagne.

Londres, 25 octobre. — L'office Reuter a reçu la dépêche suivante :

Les nouvelles de New-York, en date du 13, disent qu'un individu aurait, pendant une procession, insulté le prince de Galles et dirigé une attaque contre S. A. R. qui heureusement y aurait échappé. Cet individu, que l'on croit fou, serait, dit-on, un Anglais. — Havas.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 15 octobre 1860.

NAISSANCES. — 1, Charlotte-Louise Loyau, rue de la Visitation; — Cécile-Gabrielle Pasquier, rue du Marché-Noir; — 5, Marie-Louise Rouffean, rue de la Fidélité; — 9, Henri-Léon Chaussepied, rue de la Marmaillet; — 10, Louise Hobe, rue de Fenet; — 11, Marie Chamby, rue de Fenet; — 13, Louis-Victor Ploquin, carrefour Dacier.

MARIAGES. — 2, René Cocret, a épousé Louise-Honorine Lebourg, tous deux de Saumur; — 15, Jean Ribondeau, a épousé Virginie Bolognesi, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 1, Laurent Rathouis, tisserand, 74 ans à l'Hôpital; — 2, Honoré Besnier, tailleur de pierres, 43 ans, rue des Capucins; — 6, Désiré David, 2 jours, à la Providence; — 8, François Hachet, journalier, 54 ans, épouse de Denis Petiot, à l'Hôpital; — 9, Joséphine Sanzay, ouvrière, 33 ans, épouse de René Lucas, rue des Capucins; — René Courtois, propriétaire, 64 ans, rue de la Petite-Bilange; — 10, Renée-Thérèse Nicau, mendicant, célibataire, 29 ans, à l'Hôpital; — Julie-Victoire Bonneau, domestique, célibataire, 24 ans, à l'Hôpital; — 11, Jean Muray, cordonnier, 64 ans, place du Roi-René; — Royer, mort-né, rue de Fenet; — 13, Marie Faron, domestique, 45 ans, célibataire, à l'Hôpital; — 15, Malot, mort-né, rue du Temple; — Joseph David, domestique, 46 ans, à l'Hôpital; — 16, Paquita Malina, lingère, 33 ans, veuve de Alfred Dedolandi, à l'Hôpital.

BOURSE DU 25 OCTOBRE.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 68 90

4 1/2 p. 0/0 baisse 53 cent. — Fermé à 93 50.

BOURSE DU 26 OCTOBRE.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 68 80.

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 93 60.

P. GODET, propriétaire-gérant.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance à la Toussaint 1861,

UNE PETITE PROPRIÉTÉ, située aux Trois-Maillets, commune de Varennes, à huit kilomètres de Saumur, sur la route de Tours à Nantes, comprenant divers bâtiments pour un fermier, servitudes et environ 90 ares de terre en dépendant, appartenant pour la presque totalité à la maison.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e Baudry, notaire à Varennes. (514)

Etude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

VENTE DE MEUBLES

APRÈS DÉCÈS.

Le mardi 6 novembre 1860, à l'heure de midi, il sera, par le ministère de M^e Duterme, notaire à Saumur, procédé, au bourg de Souzay, au presbytère de cette commune, à la vente aux enchères publiques des meubles et effets mobiliers dépendant de la succession de M. Edouard PANVERT, décédé, en son vivant curé, demeurant à Souzay, à la requête de M. Fourmy, curé de St-Pierre, demeurant à Saumur, exécuteur testamentaire de M. Panvert, sus-nommé.

On vendra :

Lits garnis, draps, serviettes, nappes, chaises, batterie de cuisine, bibliothèque et autres bons objets. La vente aura lieu au comptant.

AVIS.

Il a été perdu une MONTRE D'OR avec chaîne et deux médaillons d'or, le samedi 20.

Prière de la rapporter au bureau du journal; il y aura récompense. (516)

On a perdu une CHIENNE de chasse braque, grise mouchetée, petite taille, yeux bleu foncé, tête marron, répondant au nom de *Diane*. La ramener hôtel Budan, on donnera une récompense. (517)

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, Composée de trois boutiques, premier et second étage; cour, magasin derrière, avec issue sur la rue Daillé. S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (491)

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 72, Avec Jardin, remise et écurie. S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (493)

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Payens, avec BEAU JARDIN, ayant issue sur la place de la Grise. Cette maison était occupée par M^{me} veuve Leroux de Romans. S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (492)

A VENDRE

UNE MAISON,

PROPRE AU COMMERCE, Sise à Saumur, à l'angle des rues du Temple et du Paradis. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. ROSSIGNOL-DUPARC, ou M^e TOUCHALEAUME, notaire. (462)

A VENDRE

Une Belle

MAISON BOURGEOISE

Avec Jardin bien affructé. Pièce d'eau et toutes servitudes, Rue de Bordeaux.

S'adresser à M^e Clouard, notaire à Saumur. (450)

A VENDRE

UNE MAISON,

Située rue du Prêche, occupée par M. LARDÉ-HUARD.

Elle est composée de quatre pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; deux chambres et un cabinet au deuxième étage; greniers, mansarde et cabinet; un jardin, avec soixante pieds d'arbres; pompe, lieux et bassin. (199)

A VENDRE

1° Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.
2° Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs. S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE OU A LOUER,

Une MAISON, avec JARDIN, rue du Petit-Pré. S'adresser à M. BEUROIS, place du Roi-René. (480)

DEUX COUPLES DE CYGNES

A VENDRE

Au château de Sainte-Verge, près Thouars. (494)

A VENDRE

DE SUITE,

Une très-jolie DEVANTURE DE MAGASIN à caissons, verre double, rayons et comptoirs; le tout à la Chapelle-sur-Loire.

S'adresser, pour voir et pour traiter, à M. COULON, à la Chapelle-sur-Loire. (488)

A VENDRE

Un poêle en faïence avec four.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

L'HOTEL

DU CHEVAL BLANC

au Coudray,

pour la Saint-Jean prochaine.

S'adresser à M. MORON, qui l'exploite. (513)

A LOUER DE SUITE,

MAISON, nouvellement restaurée, Rue Royale, n° 16.

S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire à Saumur. (428)

MAISON A LOUER

de suite,

Située place Saint-Michel, vue sur le quai. S'adresser à M. CHUDEAUPÈRE. (483)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON spacieuse et comode, parfaitement en état, Avec écurie, remise, galerie, deux terrasses, Avec droit de promenade et servitudes utiles sur un vaste et beau jardin contigu.

On pourrait louer ou céder du mobilier, Grac. l'avenue, n° 49. S'adresser à M. DABURON, qui y demeure, ou à M^e DUTERME, notaire.

MAISON A LOUER

Présentement.

Cette maison, située rue Verte, près le Champ-de-Foire, est composée de huit chambres à feu, deux celliers, cours et jardin.

La maison est fraîchement décorée. S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (221)

A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise, Rue des Forges, n° 10. S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A LOUER

UN APPARTEMENT COMPLET Avec Ecurie, Remise ou non. Rue d'Orléans, 99. S'adresser à M^{me} veuve LECHAT.

UNE MAISON DE BLANC

Demande un Apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

ÉTUDES CRITIQUES ET LITTÉRAIRES

SUR LES

OEUVRES COMPLETES D'HORACE

comprenant

1° Le texte latin rectifié sur les leçons les plus autorisées et les plus rationnelles; — 2° Une traduction nouvelle en vers français, plus élégante et souvent plus littérale que bien des traductions en prose; — 3° Un commentaire en trois divisions: argument, discussion du texte, discussion des variantes, qui sera la partie la plus importante de l'ouvrage; — 4° Et un chapitre d'imitations, où figureront tour à tour, avec des notes critiques, des extraits de la plupart de nos traducteurs en vers et de nos poètes les plus célèbres;

Ouvrage consciencieux, fruit de dix années de recherches et de méditations, Qui pourrait s'intituler avec vérité:

Commentaire des Commentaires d'Horace.

PAR M. YVES PÉRENNÈS,

Ces ETUDES seront publiées par livraisons de trois feuilles d'impression chacune, format in-octavo raisin, beau caractère et beau papier.

Les cinq premières livraisons sont sous presse; les autres suivront sans interruption à de très-courts intervalles.

Chaque livraison, prise à Paris, coûtera aux souscripteurs... 0 fr. 60 c. aux non-souscripteurs. » 75

L'ouvrage complet coûtera:

Aux premiers, par vol., 6 fr.; pour les 5 vol. 30 fr. »
Aux seconds, d° 7 50; d° 37 fr. 50 c.

Ces prix étant à peine rémunérateurs, l'auteur s'engage formellement à les maintenir sans réduction sa vie durant. On pourra souscrire séparément aux trois premiers et aux deux derniers volumes. Les souscripteurs de l'ouvrage COMPLET recevront, à titre de prime, leurs livraisons franco. Tous les autres devront ajouter pour frais de poste 5 centimes par livraison. Ceux de MM. les professeurs de province qui désireront, avant de souscrire, s'assurer du mérite et de l'importance de l'ouvrage, recevront, sur leur demande, les cinq premières livraisons; mais à la condition, sine quâ non, qu'ils seront de plein droit souscripteurs, sauf facilités de paiement, s'ils ne les ont pas renvoyées franco dans la huitaine de leur réception. La souscription sera fermée le 1^{er} novembre.

S'adresser par lettre affranchie, à l'auteur, M. YVES PÉRENNÈS, rue de la Gaité-Mont-Parnasse, 4, à Paris, et au bureau du Gutenberg, rue du Bac, 93.

Religion. L'AMI DU PEUPLE Travail. — Famille. L'AMI DU PEUPLE — Propriété. JOURNAL DU DIMANCHE.

Les feuilles politiques présentent aujourd'hui le plus vif intérêt; tout le monde veut connaître les nouvelles; chacun a besoin d'un journal.

L'AMI DU PEUPLE se recommande au public par l'abondance et le choix des matériaux qu'il donne. Son format est celui du MONITEUR UNIVERSEL, et il arrive le dimanche dans toutes les communes.

Chaque numéro contient tous les événements politiques de la semaine; les Faits officiels; une Chronique départementale; des articles Variétés; des articles d'Agriculture; un Bulletin de commerce, très-complet; un Feuilleton; des Nouvelles diverses; en un mot tout ce qui peut contribuer à instruire et amuser le lecteur.

DOUZE ANNÉES d'existence ont consacré le succès de ce journal.

Le prix d'abonnement est de 8 fr. PAR AN pour toute la France; 4 fr. pour SIX MOIS.

Il suffit en conséquence, pour s'abonner, d'envoyer, par lettre affranchie, un bon de poste de 8 fr. pour un an, ou de 4 fr. pour 6 mois, à l'adresse de M. le Directeur de l'Ami du Peuple, rue Saint-Laud, 83, à Angers (Maine-et-Loire).

Un numéro d'essai sera envoyé à toute personne qui en fera la demande par Lettre affranchie.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
Eu mairie de Saumur, le